

81, route de la mairie – 74500 BERNEX
04.50.73.60.40 – contact@mairie-bernex.net

Bernex, le 18 décembre 2020

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 14 Décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothee Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Marie Perard, Edouard Betemps, Sandie Masson, Pierrarnaud Christin, Jean-Jacques Bertoni.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Amandine Dutruel

Procuration : Amandine Dutruel à Richard Martinez

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Suite à la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2021 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) autorise le Maire à signer la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence eau potable entre la CCPEVA et la commune de Bernex d'une durée d'un an renouvelable tacitement en application des dispositions des articles L.5214-16-1 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales et de l'article 14 de la loi dite « engagement et proximité » qui permet à la CCPEVA de déléguer par convention tout ou partie de la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres
- 2) Fixe le montant des primes accordées au personnel saisonnier assurant la sécurité sur les pistes de ski et les secours ainsi qu'au personnel titulaire mis à disposition au profit de la société publique locale S.R.M.B., le cas échéant, pour la saison d'hiver 2020/2021 ainsi qu'il suit :
 - indemnité compensatrice de panier : 6,75 euros
 - indemnité compensatrice d'équipement : 62,41 euros soit skis et bâtons (43,83 euros) et chaussures (18,58 euros)
 - prime de langue étrangère : 55,34 euros
 - prime d'artificier : 34,89 euros.
- 3) Décide de prendre en charge les frais d'instruction et de formation des personnels du service des pistes de la station dispensées par l'ANPSP pour le recyclage premier secours en équipe niveau 2 (PSE2) le 18 décembre 2020 à Bernex de sept pisteurs-secouristes d'un montant prévisionnel de 80 euros par stagiaire soit pour un montant total de 560,00 euros TTC ainsi que les frais de recyclage de cinq artificiers en janvier 2021 par l'ANENA d'un montant estimatif total de 500,00 euros.
- 4) Accorde à la Fédération des Œuvres Laïques 74 une subvention de 14.010,61 € au titre de l'année 2020 pour la gestion du centre de loisirs du Pays de Gavot (14 voix pour – abstention d'Emilien Abgrall)

- 5) Octroie au Ski-Club Bernex Dent d'Oche une subvention exceptionnelle supplémentaire de 5.000,00 € au titre de l'année 2020 puisqu'en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 la foire de la St Michel n'a pas pu être organisée en septembre 2020 alors que le Ski-Club devait se charger du bar et qu'il ne pourra pas organiser de soirées fondue cet hiver ce qui engendre un manque à gagner alors qu'un projet sportif conséquent avait été élaboré au cours de l'été 2020
- 6) Accepte le projet d'aménagement du Chef-Lieu et notamment la part transition écologique – transport doux d'un montant estimatif H.T. de 630.946,79 € et sollicite une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021
- 7) Effectue des virements de crédits sur les budgets annexes des remontées mécaniques et de l'eau et vote des crédits supplémentaires sur le budget principal
- 8) Accepte le tarif forfaitaire d'utilisation d'une ambulance sapeur-pompier (VSAV) par le service départemental d'incendie et de secours en cas de carence d'ambulance privée pour le transport des blessés pris en charge par le service des pistes fixé à 183,00 euros par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours à compter du 1er janvier 2021
- 9) Discute d'affaires diverses
 - . Point sur l'ouverture de la station de sports d'hiver pour les mineurs licenciés au ski-club dans le cadre des entraînements et des itinéraires raquettes et randonnée
 - . Ouverture de la patinoire à compter du 20 décembre 2020
 - . Pas d'autorisation de circulation du petit train
 - . Location d'une partie du chalet au pied des pistes pour une activité crêpes et du Chalet de Combe
 - . Compte-rendu de diverses commissions
 - . La Gazette bernolande est finalisée et sera distribuée dans la foulée
- 10) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - parcelles cadastrées section B sous les numéros 2579 et 2582 lieudit Paccot
 - parcelle cadastrée section D sous le numéro 2933 (échange) lieudit Sur les Crêts
 - parcelle cadastrée section D sous le numéro 2936 (échange) lieudit Sur les Crêts
 - parcelle cadastrée section A sous le numéro 3896 sise 453 Chemin du chaudron.